

# « Ils nous ont tout expliqué ! » : les canaux d'informations des mineurs non accompagnés en situation de migration à Calais

**BASTIEN ROLAND**

DOCTORANT AU SEIN DU LABORATOIRE CERTOP

UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS

[BASTIEN.ROLAND@UNIV-TLSE2.FR](mailto:BASTIEN.ROLAND@UNIV-TLSE2.FR)

## Introduction

Le 28 février 2019, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) condamnait la France pour ne pas avoir déployé les mesures nécessaires pour la mise à l'abri de Jamal Khan, mineur isolé afghan, âgé de 12 ans en 2016 et vivant sur le bidonville de la Lande de Calais, plus connu sous le nom de « la Jungle de Calais ». Un des arguments avancés dans son mémoire en défense par le ministère de l'Intérieur énonçait que le jeune n'avait pas été diligent pour se mettre à l'abri (Guerin, 2019). Cet argument a été balayé par la CEDH. En effet, l'État français a pour devoir de mettre à l'abri les mineurs en danger en vertu des accords internationaux qu'elle a signés, parmi lesquels, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et cela sans considération de nationalité ou de régularité du séjour sur le territoire français<sup>1</sup>. La condition de mineur doit théoriquement primer sur celle d'étranger.

Toutefois, dans sa dimension empirique, le cas de Jamal Khan soulève plusieurs questions : Pourquoi ce jeune ne souhaitait-il pas être mis à l'abri alors même qu'il vivait dans un bidonville dont les conditions de vie étaient extrêmement dangereuses, précaires et insalubres ? Pourquoi, l'État n'est-il pas parvenu à mettre ce jeune à l'abri ?

Depuis la destruction de la « Jungle de Calais » en octobre 2016, des populations exilées, parmi lesquelles des mineurs non accompagnés (MNA), continuent de tenter la traversée vers le Royaume-Uni. Bien que leur nombre ait fortement diminué, passant de 10.000 à environ 1.500 personnes (Refugee Rights Europe, 2021), les conditions de vie ont elles empiré. Le bidonville alors composé d'abris en bois, de commerces et d'une vie sociale intense (Agier et al., 2018), s'est métamorphosé en campements informels composés de tentes dans lesquelles les personnes exilées doivent survivre. À ceci s'ajoute le harcèlement constant des forces de l'ordre qui procèdent à des expulsions quotidiennes (Palmas, 2021). Celui-ci vise à épuiser les corps et les esprits en s'attaquant aux besoins les plus élémentaires : manger, boire, se chauffer, dormir, se sentir en sécurité (Guenebeaud et Lendaro, 2020).

Les mineurs non accompagnés (MNA) ne sont pas épargnés par cette politique alors qu'ils bénéficient d'un droit à la protection (Lendaro et Roland, 2022). En effet,

<sup>1</sup> Article 2 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et article L112-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

la décision du Tribunal Administratif de Lille du 2 novembre 2015 imposait à l'État français, le recensement des MNA présents sur la Jungle de Calais en vue de leur placement<sup>2</sup>. Pour autant, cette décision n'a jamais été exécutée du fait de l'incapacité des autorités à pouvoir mener cette tâche à bien. La présence de chaque mineur rencontré est pourtant dûment portée à leur connaissance par les associations sur le terrain, par le biais d'informations préoccupantes envoyées au Conseil Départemental et de signalements envoyés au Procureur de la République.

La problématique de la prise en charge des MNA présents le long de la frontière maritime avec le Royaume-Uni est ancienne (Derluyn et Broekaert, 2005). Un rapport de l'association FTDA note que « depuis la fermeture du camp de Sangatte en 2002 et jusqu'en 2009, chaque année, jusqu'à 2 000 MIE ont été confiés au département du Pas-de-Calais. 99 % des jeunes accueillis en structure fuguaients dans les 48 heures de leur placement, du fait d'un accueil inadapté en structure traditionnelle de l'aide sociale à l'enfance » (France Terre d'Asile, 2014 : 7).

Face à cette situation, le département du Pas-de-Calais à qui échoit la responsabilité de la protection de l'enfance en danger à travers les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) décide en 2012 de mettre en place un foyer spécialisé dans l'accueil d'urgence des MNA sur la commune de Saint-Omer situé à 45 km de Calais. Ce foyer, d'une capacité de 80 places, inclut dans ses équipes des médiateurs culturels pour interagir avec les jeunes dans leur langue maternelle, les informer de leurs droits et leur expliquer les avantages de la mise à l'abri. Le foyer de Saint-Omer est également chargé de l'évaluation de la minorité des jeunes qui souhaitent se stabiliser durablement en France. Ce dispositif est cité en exemple par les institutions (UNHCR, 2018) car il se révèle efficace. En effet, parmi les jeunes qui en bénéficient, un certain nombre souhaite passer l'évaluation de minorité dans le département du Pas-de-Calais afin de rester en France ou pour entreprendre une démarche de réunification familiale vers le Royaume-Uni. Un accueil spécialisé dédié aux MNA en migration, notamment avec la présence de médiateurs culturels, apparaît donc comme un prérequis essentiel pour la prise en charge effective de ce public (Derluyn et Broekaert, 2005 ; UNHCR, 2018). Cependant, comme le montre le cas Khan, ce dispositif ne résout pas la problématique de la prise en charge des MNA présents dans les « Jungles ».

En août 2020, le rapport de Refugee Rights Europe (2021) recensait 254 MNA présents sur les campements. Parmi eux, un certain nombre ne souhaitait pas être pris en charge durablement dans des foyers de protection de l'enfance en dépit de l'offre de protection existante. Par ailleurs, les autorités ne parvenaient pas à les y contraindre. Ces jeunes n'ont pas d'adresse, ni de parents présents sur le territoire, ils ne sont pas scolarisés et à l'inverse sont très mobiles et évoluent en dehors des institutions (Grzymala-Kazlowska, 2016). Pour pallier ces difficultés, plusieurs rapports avancent la nécessité de délivrer aux mineurs sur les « Jungles » des informations claires et complètes quant à leurs droits à la protection et au séjour en France (Défenseur Des Droits, 2018 ; UNHCR 2018). En effet, « *Les décideurs politiques et les bureaucrates de terrain semblent souvent supposer que le manque d'accès*

<sup>2</sup> Conseil d'État, Juge des référés, 23/11/2015, 394540

au 'bon type d'informations' fait que les migrants prennent des décisions 'irrationnelles' » (Wyss, 2022 : pp.124). Les « bons types d'informations » renvoient ici aux informations données par les autorités ou les spécialistes au sens large. Elles portent par exemple sur leurs droits en France et notamment celui d'être mis à l'abri. Les MNA ont-ils accès à ces « bonnes informations » ? S'ils y ont accès, pourquoi ne les prennent-ils pas en compte ? Quelle rationalité se cache derrière leurs choix ?

Offrir des éléments de réponses à ces trois questions structure les contenus de cet article. Dans une première partie, nous nous concentrons sur la manière dont les MNA accèdent à l'information durant leur trajectoire migratoire. La seconde partie cherche à comprendre comment ces jeunes vérifient la fiabilité des informations qu'ils obtiennent. La dernière partie porte sur l'analyse des choix des MNA pour voir si ces derniers relèvent d'une mauvaise information. Notre propos cherche à apporter une contribution aux travaux relatifs à l'agentivité et aux ressources mobilisées par les MNA se trouvant hors des systèmes de protection institutionnalisés (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 ; Hameršak et Pleše, 2021 ; Uzureau, 2022)

## **Méthodologie de l'enquête**

Pour répondre à nos questionnements, nous avons conduit une enquête de terrain à Calais dans le cadre du projet européen MiCreate entre octobre 2019 et janvier 2021 auprès des mineurs migrants résidant temporairement à la frontière franco-britannique afin de passer en Angleterre. Le but était de comprendre l'expérience de migration de ces jeunes et leurs rapports aux institutions depuis leur arrivée en Europe. L'enquête repose sur une observation participante sur le terrain calaisien en tant que bénévole – et locuteur arabophone – d'une association d'accès aux droits (Roland, 2021). Elle a été complétée par 27 entretiens biographiques avec 25 MNA et deux mineures accompagnées. L'échantillon porte sur des jeunes âgés de 11 à 18 ans, de nationalité soudanaise, afghane, malienne, érythréenne, tchadienne, libyenne, yéménite ou syrienne. Parmi eux, 7 jeunes étaient hébergés dans des structures au moment de l'entretien alors que les autres (sur)vivaient sur les « Jungles » ou en hébergement citoyen. Tous les participants se trouvaient dans une situation administrative instable. La position d'intervenant socio-juridique, arabophone, a été d'une grande aide pour recruter des enquêtés. Bien que chronophage, cette position a permis d'expliquer notre présence sur les lieux de vie, d'établir une relation de confiance avec les jeunes à travers des sessions d'informations sur l'accès aux droits ou via des accompagnements juridiques. Cette position a aidé également à atténuer la méfiance éventuelle des MNA et d'entrer dans leur univers de sens (Clavé-Mercier et Rigoni, 2017). L'enquête et la position de chercheur n'ont souvent été expliquées aux jeunes que dans un second temps une fois la confiance établie. Nous expliquions alors le cadre de la recherche et l'objectif de recueillir leurs paroles et leur vécu en Europe ainsi que le caractère anonyme et volontaire de leur participation. Après s'être assuré de leur bonne compréhension de la procédure auxquels ils prenaient part (Roland, 2021), le consentement fut recueilli de manière orale. Certains jeunes ont accepté que l'entretien soit enregistré. Hormis pour les locuteurs de nationalité afghane, tous les entretiens se sont déroulés sans interprète, dans la

langue de préférence du jeune (anglais, français ou arabe)<sup>3</sup>. Les entretiens se sont déroulés dans des lieux divers tels que des espaces d'accueil pour personnes exilées à Calais ou dans des lieux d'hébergement des jeunes. Aucun entretien n'a eu lieu en présence de tiers. Ce corpus de données a été complété par 17 entretiens avec des personnes travaillant avec des MNA au sein d'institutions publiques ou d'associations.

## **L'accès à l'information des MNA en situation de migration**

À Calais, un dispositif institutionnel et associatif vise à informer les jeunes présents sur les « Jungles » sur leur droit à la protection. L'association France Terre d'Asile (FTDA), mandatée par l'État, déploie une maraude (quasi-) quotidienne pour aller vers les mineurs présents sur les campements à Calais, les identifier et les informer de leur droit à se mettre à l'abri (FTDA, 2021). Assurée par deux personnes, les maraudes se déroulent de 14h à 17h. Dans les faits, le dispositif paraît limité pour faire le tour des différents lieux de vie et rencontrer tous les jeunes qui s'y trouvent. En réalité, cette action s'appuie sur le tissu d'associations non mandatées par l'État venant en aide aux personnes exilées (Pette, 2016) et présentes durablement sur les campements. Parmi elles, plusieurs associations assurent des missions de maraudes, de recensement des MNA, d'information et d'orientation vers le dispositif de mise à l'abri de FTDA au moyen de jeux, d'ateliers et de permanences d'accès aux droits deux fois par semaine dans un centre d'accueil de jour.

En effet, les MNA en situation de migration ont un besoin constant d'informations pour faire face aux nombreuses difficultés rencontrées dans des contextes et des pays inconnus. Notamment, ils doivent trouver des ressources pour répondre aux nécessités du quotidien : se nourrir, dormir, être en sécurité, avoir chaud et déjouer les dangers du parcours migratoire. Nombre d'entre eux sont contraints d'avoir recours à des voies de migration irrégulières s'ils souhaitent poursuivre leur voyage (Allsopp, 2017; Uzureau et al., 2022.). Il est alors crucial de s'informer pour déjouer les contrôles migratoires mis en place par les autorités et traverser les frontières. Dès lors, les MNA ont appris à s'appuyer sur des sources d'informations alternatives depuis leur arrivée en Europe. Celles-ci varient selon les ressources monétaires, sociales, linguistiques dont disposent les jeunes en migration.

Une partie de nos enquêtés raconte avoir été guidée à distance par des membres de leur famille élargie qu'ils essaient de rejoindre alors que d'autres ont eu recours à des passeurs pendant tout ou une partie du trajet avant d'arriver à Calais. Les passeurs sont contactés par la famille qui négocie et procède au paiement. Le jeune se trouve alors dans une dépendance pragmatique vis-à-vis de ces derniers (Thompson et al., 2019). Recourir à des passeurs exige toutefois des ressources monétaires dont sont dépourvus la plupart des jeunes que nous avons rencontré. En outre, même pour ceux qui y ont recours, il est fréquent que le contact avec ces passeurs soit rompu pendant un intervalle de temps et il faut alors s'appuyer sur d'autres sources d'informations.

<sup>3</sup> Dans le cas des 4 entretiens avec ces jeunes afghans, l'interprétariat a eu lieu par téléphone avec une tierce personne.

Il peut s'agir de pairs partenaires de voyage comme dans le cas de Zakaria, jeune syrien de 17 ans, qui explique avoir quitté la Syrie avec un groupe d'amis et d'adultes de son village. Présent à Calais depuis un mois et demi, il a soigneusement évité les dispositifs de mise à l'abri pour MNA depuis son arrivée en Europe et se concentre sur la traversée vers le Royaume-Uni. Pour avancer dans son voyage, Zakaria raconte que le groupe dont il faisait partie s'orientait via GPS.

*« On avait des téléphones. Et on avançait grâce à cela. On en utilisait un seul à la fois, à cause de la batterie. Tu sais, c'est compliqué de charger son téléphone dans la forêt. [...] Dès qu'un téléphone n'avait plus de batterie, on en prenait un autre.*

*[...] On avait aussi des batteries portables, pour charger les téléphones dans la forêt. On pouvait tenir six jours, avec la nourriture »*

(Zakaria)

À la possession d'un smartphone s'ajoute la nécessité de le recharger et d'acheter du crédit. Ici c'est la mise en commun des ressources par le groupe qui permet d'avancer dans le périple. L'argent permet notamment d'acheter de la nourriture et de ne pas dépendre des distributions alimentaires associatives. Enfin, être en groupe procure un sentiment de sécurité qui permet d'emprunter des chemins moins surveillés par les autorités et ainsi de limiter les risques d'être intercepté. Les informations fournies par le GPS sur smartphone sont en outre recoupées par les contacts à distance avec des amis qui les ont précédés dans le trajet et fournissent de précieuses indications (Dekker et al., 2018).

*« Des amis qui étaient venus à Calais avant nous, on leur a demandé et ils nous ont expliqué où aller. Des Syriens, qui sont maintenant au Royaume-Uni, ils nous ont envoyé la localisation sur le téléphone, ils nous ont dit 'nous on est ici' et avec le*

*GPS on est arrivés là où ils étaient »*

(Zakaria)

D'autres enquêtés racontent s'être appuyés sur différents compagnons de voyage tout au long de leur parcours. Les jeunes se tournent prioritairement vers des personnes identifiées comme étant en migration comme eux, qui voyagent temporairement à leur côté ou qui se trouvent à distance et qui partagent des informations par téléphone. C'est ce qu'a fait Ibrahim, un jeune Soudanais de 16 ans après avoir quitté le foyer où il était pris en charge à la suite de son débarquement en Italie :

*« Je voulais aller en France mais je ne connaissais pas le chemin. [...] je suis monté dans le train [...] La police m'a dit de descendre parce que je n'avais pas de documents [...] je suis descendu et je suis allé à Bari. Je ne connaissais personne. J'ai dormi dans la rue le premier jour. Sans nourriture, sans eau, je ne comprenais rien. [...] Puis j'ai rencontré des Somaliens, ils m'ont renseigné. J'ai passé genre 3 jours à vivre la vie qu'ils vivaient, genre dans la rue, à manger dans la rue, grâce à une église qui donne de la nourriture. [...] Ils parlent un peu arabe. [...] Moi je lui ai dit « je veux aller en Angleterre ». On m'a dit « si tu veux aller en Angleterre, il faut y aller doucement, jusqu'à ce que tu arrives en France et ensuite en France, tu*

*passes en Angleterre ». Il m'a dit de prendre un train à neuf heures, parce qu'il n'y a pas la police »*  
(Ibrahim)

Ibrahim ne se tourne pas vers des pairs seulement pour des raisons linguistiques. Il analyse que ceux-ci possèdent des informations utiles pour identifier les ressources nécessaires pour survivre dans la rue ou pour poursuivre son trajet en évitant les contrôles de police et les autorités. C'est précisément ce type d'informations que recherchent les MNA en situation de migration et que sont peu susceptibles d'être fournies par les informateurs mandatés par l'Etat. Les liens noués avec des pairs au cours de la migration constituent donc des ressources cruciales sur lesquelles s'appuyer pour avancer (Schapendonk et al., 2020). Ils permettent d'accéder à des informations et des savoirs au sujet de la migration qui se transmettent et s'échangent entre migrants, souvent par voie digitale, et qui peuvent être désignés sous le terme de *mobile commons* (Trimikliniotis et al., 2015). Ces « *commons de la mobilité comprennent les connaissances invisibles liées à la mobilité, qui circulent entre les personnes en mouvement [...] une infrastructure de connectivité cruciale pour distribuer ces savoirs [...] une multiplicité d'économies informelles [...] diverses formes de communautés transnationales de justice [...] et la dernière et probablement la dimension la plus cruciale de ces commons de la mobilité, les politiques de soins, le soin en tant que dimension générale de l'attention portée à l'autre, ainsi que les relations immédiates de soins et de soutien entre les différents acteurs de la société* »<sup>4</sup> (Papadopoulos et Tsianos, 2013: p. 191-192).

C'est ce savoir-faire partagé entre migrants qui a permis à beaucoup de ces jeunes de parvenir jusqu'à Calais. Ces partages d'information compensent le manque d'information de la part des autorités qu'expérimentent nos enquêtés tout au long de leur voyage. Lorsqu'il a rencontré la police dans le train pris en Italie, Ibrahim explique qu'il n'a pas été mis à l'abri mais a été simplement remis à la rue. Ainsi, lorsque les MNA arrivent à Calais ils continuent de s'appuyer sur ces solidarités intra-migrants pour acquérir des informations utiles. De plus, il s'agit souvent du premier soutien identifiable sur place :

*« Quand je suis arrivé à Calais, j'ai marché, j'ai trouvé des gens qui dormaient dans des tentes, des Soudanais. [...] les Soudanais m'ont dit d'aller voir les associations, ils m'ont dit qu'ils allaient me donner une tente, une couverture, pour bien dormir. Ensuite, j'ai demandé aux Soudanais comment aller en Angleterre. Ils m'ont dit qu'il fallait que je monte dans un camion. Ils m'ont dit de ne pas prendre de voiture ou de bateau »*  
(Ibrahim)

Les pairs sur les campements informent sur les ressources disponibles et orientent vers les distributions de nourriture. Ils expliquent aussi les dangers de la vie à la frontière franco-britannique, les risques et les manières de tenter le passage. Les campements sont à la fois des lieux de vie, de sociabilité et des carrefours d'échanges et d'apprentissage pour continuer la migration. La mise à l'abri dans un foyer éloigné,

<sup>4</sup> Traduction de l'auteur.

tel que celui de Saint Omer, encourt le risque de se couper de cette sociabilité, de ces liens personnels et des informations qu'ils fournissent.

Certains jeunes en revanche sont dépourvus de cet accès aux informations des pairs migrants lorsqu'ils arrivent à Calais. L'absence d'un réseau constitué au cours de leur parcours migratoire et de liens sur les « Jungles » les rend plus rapidement réceptifs aux opportunités de prise en charge après leur arrivée à Calais. C'est ce que relate Estelle, une éducatrice bénévole, au sujet d'Abdul. Originaire d'un pays d'Afrique francophone, ce dernier n'avait, à notre connaissance, aucun compatriote présent à son arrivée sur les « Jungles ».

*« C'est son premier jour, il vient d'arriver, il n'a pas encore de contacts avec les communautés, il ne sait pas trop comment ça fonctionne, [...] donc, je lui parle de l'Aide Sociale à l'Enfance, et il accepte. [...] il me dit direct : 'J'ai 16 ans, j'ai peur, je viens d'arriver de Paris, j'étais hier en Italie' »*  
(Estelle, éducatrice bénévole)

Toutefois, les opportunités de soutien associatif peuvent aussi faire partie du savoir-faire migrant. Des pairs orientent des jeunes compatriotes vers des associations afin que ces dernières les aident dans leur migration. C'est ce que constate Chloé quand elle est appelée par des MNA qu'elle ne connaît pas. Travaillant pour une association facilitant les procédures de réunification familiale à l'intérieur de l'espace Schengen, Chloé est identifiée comme une personne ressource par certains MNA ou certaines familles de MNA qui ont obtenu son contact par des connaissances ayant bénéficié ou entendu parler de son travail. Elle sensibilise ces derniers de façon simple et accessible sur les procédures de réunification familiale, notamment pour ceux ayant un proche ou un membre de la famille résidant légalement au Royaume-Uni.

Les sources d'informations des jeunes dépendent donc des liens qu'ils nouent en amont et au cours de leur migration. Ces liens amicaux, familiaux et relationnels contribuent fortement à orienter leurs trajectoires (Uzureau, 2022). Ainsi, l'offre de mise à l'abri offerte par les bénévoles calaisiens semble être plus facilement considérée par les jeunes n'ayant pas encore noué de liens et avoir moins d'intérêt pour les jeunes qui ont des contacts et une vie sociale importante sur les « Jungles ». En outre, cette offre n'est pas toujours en lien avec le projet migratoire des MNA présents à Calais et est parfois mise en contradiction par les autres informations que ces derniers reçoivent des autres migrants.

Ainsi, si l'accès à l'information est un premier enjeu pour ces jeunes en situation de migration, vérifier la fiabilité de celles qui leur parviennent (et qui sont parfois contradictoires) paraît un second défi essentiel. Dès lors, comment les jeunes présents sur les « Jungles » accordent-ils du crédit aux diverses indications qu'ils reçoivent ?

## Vérifier la fiabilité des informations

Contraints de naviguer dans l'univers incertain, précaire et potentiellement dangereux que constitue la vie en migration, les MNA doivent constamment peser leurs choix et les risques qu'ils engendrent (Le Courant, 2022). Lever une incertitude peut s'avérer coûteux ou, au contraire, permettre d'accéder à de nouvelles opportunités qui facilitent ou redessinent le projet migratoire. Il faut donc réduire au maximum cette dernière.

Contrairement au gage de fiabilité de l'information portée par des instances officielles (Wyss, 2022), la méfiance prédomine pour certains MNA tant qu'ils n'ont pas acquis de certitudes quant à la bienveillance de l'offre d'aide institutionnelle. S'agit-il de les aider ? De les contrôler ? De les enfermer ? L'offre d'aide a-t-elle une contrepartie ? A contrario, les jeunes ne se posent pas de questions sur les objectifs de leurs pairs qui leur apparaissent plus évidents : passer la frontière ou obtenir des papiers.

Face à plusieurs sources : associations, institutions, pairs migrants, etc... qui peuvent fournir des informations contradictoires, les MNA usent de diverses techniques pour tenter de démêler le vrai du faux. Ils s'assurent tout d'abord avec leurs moyens, de la crédibilité du locuteur qui transmet l'information. Ils s'appuient également sur leurs expériences passées. Enfin, les situations qu'ils constatent tout au long de leur parcours constituent également une source d'information.

*« En fait quand tu arrives dans un pays, n'importe quelle personne que tu vas croiser, tu vas le voir comme un inconnu, parce qu'il parle pas ta langue, tu ne peux pas avoir une conversation avec la personne. À chaque fois que je mange, je vois que j'ai envie de voir les autres [ses amis érythréens], parce qu'avec eux je fais tout, et c'est eux aussi qui décident un peu pour moi, parce que je suis le plus jeune »*  
(Moustafa)

Ainsi, parler la même langue, avoir la même nationalité, avoir effectué une partie du trajet ensemble, partager la même condition migrante et les mêmes conditions de vie, sont autant de facteurs qui donnent de la crédibilité aux locuteurs qui fournissent une information. Par opposition, le discours d'inconnus travaillant (ou pas) pour une institution, dans une langue étrangère, et qui ne partagent pas le même statut administratif sont moins dignes de confiance. Il faut ajouter à cela, des phénomènes de domination liés à l'âge. Comme le montre le témoignage de Moustafa, les discours et les choix de certains adultes, ou du groupe auquel le jeune appartient, ne sont pas toujours questionnés par ce dernier. En effet, les remettre en cause entrainerait un risque de perdre la sécurité et les liens que fournit le groupe<sup>5</sup>.

Si tous les jeunes ne sont pas insérés dans un groupe ou soutenus par des adultes, la solidarité de leurs pairs contribue néanmoins à forger des liens et à donner du

<sup>5</sup> Il faut signaler que ce type d'interactions au sein d'un groupe de pairs-migrants peut éventuellement cacher des situations d'emprise subies par les plus jeunes dont l'objectif de traverser la frontière peut surpasser leur besoin de protection. Ces situations - non repérées dans le cadre de notre enquête - mériteraient d'être creusées et analysées sous l'angle du risque d'exploitation intracommunautaire et de la traite des êtres humains.

crédit aux informations qui leur sont transmises. Certaines ont une dimension pratique et sont aisément vérifiables puisque l'informateur met également en pratique les informations qu'il a donné (comme se rendre à une distribution de nourriture ou effectuer une tentative de passage).

Cependant, toutes les informations données par les pairs ne possèdent pas cette dimension pratique vérifiable. C'est notamment le cas pour les informations relatives à l'action des autorités. Les autorités constituent pour les jeunes migrants à la fois une menace et un espoir (Le Courant, 2022). Elles disposent à la fois d'un pouvoir coercitif, mais aussi d'un pouvoir de régularisation voire de celui de faire passer la frontière. Aussi, il convient pour les mineurs de se tenir constamment informés des dangers qu'elles recèlent tout en exploitant les opportunités qu'elles offrent. Difficile cependant pour les MNA d'avoir des certitudes. Les « Jungles » bruissent régulièrement de diverses rumeurs qui portent essentiellement sur l'action des autorités. Comme expliqué par Wyss, les rumeurs ont une double fonction : venir combler un manque dans les connaissances et entretenir l'espoir (2022). Ainsi, Youssef, 16 ans, ne souhaite pas se rendre au foyer de mise à l'abri de Saint-Omer dont il a entendu dire qu'il s'agissait d'un lieu d'enfermement et d'expulsion. Ayant fait l'objet d'un enfermement en centre de rétention administrative (CRA) peu après son arrivée à Calais, il juge la rumeur sur le foyer de Saint-Omer « *suffisamment vraie pour agir en conséquence* » (Eule et al., 2018, p. 129) car elle recoupe sa propre expérience sur le littoral.

Ces expériences vécues à Calais ou préalablement lors de l'arrivée en Europe sont cruciales pour comprendre le rapport que les jeunes entretiennent avec les autorités (Scheel, 2017 ; Schmoll, 2020). Ce fut le cas pour Jamal qui exprime son incompréhension face aux objectifs du recueil d'empreintes et de la procédure d'asile en Italie :

*« Ils nous ont dit 'ce sont juste des empreintes pour les fichiers de police'. [...] ils nous ont dit que ça ne poserait aucun problème si on allait dans un autre pays. Et après qu'on a donné nos empreintes, ils nous ont dit que c'étaient les empreintes qui disaient qu'on était enregistrés en tant que demandeurs d'asile en Italie. Mais nous, on n'a pas demandé l'asile ! »*  
(Jamal)

À leur arrivée en Europe, les jeunes sont confrontés à la prise de leurs empreintes par les forces de l'ordre et découvrent les pratiques parfois douteuses de contrôle (Tazzioli, 2018). En même temps qu'ils subissent ces pratiques, les mineurs apprennent à se méfier des autorités et à échapper à leurs tentatives de contrôle (Chamayou, 2015; Wyss 2022). Certains jeunes choisissent de retenir certaines informations les concernant afin de ne pas se sentir piégés (Auger-Voyer et al., 2014 ; Thompson et al., 2019). Il faut devenir invisible aux yeux des autorités ou du moins insaisissables (Allsopp, 2017). Les tactiques de dissimulation se transmettent. Être mobile, donner une fausse identité, deviennent des réflexes habituels pour les jeunes :

*« B : Et vous vous préparez avant ? Vous savez quel nom donner à la police ?  
Y : Non, quand ça arrive je dis 'Fahim' ou 'Abdallah' ou 'Isaac'. Je peux dire que je m'appelle 'Lunettes' [en français], ça ne me dérange pas (rit) ![...] C'est les grands qui nous ont dit que si on donnait notre vrai nom, et qu'après on finissait par avoir des papiers, on risquait d'avoir des problèmes avec la police »  
(Youssef)*

La violence subie à la frontière franco-britannique consolide également la volonté des mineurs de se rendre au Royaume-Uni : avoir fait l'expérience de comportements racistes dans l'espace public ou avoir été frappé, gazé ou emprisonné par les forces de l'ordre renforce la détermination de certains mineurs à quitter la France coûte que coûte. En voulant empêcher la mobilité et le passage de la frontière par des politiques de harcèlement des personnes migrantes (Lendaro et Roland, 2022 ; Welander, 2021), les forces de l'ordre renforcent paradoxalement la volonté de ces jeunes de se rendre au Royaume-Uni :

*« Pendant une minute, ils m'ont aspergé avec leur gazeuse, et m'ont frappé. Ça, c'est vraiment la scène qui m'a fait détester la France [...] Même s'ils me donnent une carte de séjour de 10 ans, je ne reste pas en France (il pleure) »  
(Jamal)*

Tous les mineurs n'ont pas une expérience personnelle délétère dans leurs interactions avec les autorités. Ainsi Youssef, qui refusait initialement une mise à l'abri par l'influence des discours négatifs de ses pairs soudanais, a changé sa perspective après qu'un de ses amis ait obtenu des papiers en France :

*« Les gens qui disaient que c'était impossible la France, et qu'il fallait passer en Angleterre, jusqu'à aujourd'hui ils sont dans la Jungle ! [...] Et donc tu les rencontres, et ils te disent 'je te jure, ici ils ne donnent pas de papiers, moi, qui suis devant toi, j'ai donné mes empreintes et ils ne m'ont pas donné de papiers' [...] Mais petit à petit, j'ai vu qu'il y a des gens qui réussissaient. Je me suis dit qu'ils avaient dit n'importe quoi. Et donc j'ai décidé de rester en France »  
(Youssef)*

Se reposer sur les informations partagées par les communautés de pairs peut visibiliser des expériences sélectives de personnes qui par choix ou par dépit se tiennent à distance des autorités et qui ne perçoivent pas d'évolution dans leur situation administrative. Néanmoins, lorsque les jeunes sont confrontés à des exemples contraires, leurs certitudes sont alors modifiées. Confrontés à des exemples similaires de stabilisation réussie en France, comment expliquer que certains jeunes choisissent de demeurer sur les « Jungles » ?

## **Le coût des choix rationnels**

Lors de leur passage à Calais, les MNA peuvent hésiter entre continuer à tenter le passage vers le Royaume-Uni, accepter une mise à l'abri en protection de l'en-

fance pour se stabiliser en France ou, pour certains cas limités, entreprendre des démarches de réunification familiale. Ces différents choix comportent des contraintes et des coûts différents. Pour les jeunes, connaître ces différentes contraintes auxquelles ils vont faire face va déterminer leurs choix et leurs trajectoires.

Ainsi, bien que présentée comme inconditionnelle, la mise à l'abri en protection de l'enfance comporte des contraintes pour les jeunes. La première porte sur la socialisation. Partir en foyer implique pour certains jeunes de se couper de liens présents sur les campements comme dans le cas de Zakaria. La mise à l'abri aurait pour conséquence de le séparer de son groupe sans pour autant faire avancer son objectif d'atteindre le Royaume-Uni.

La seconde contrainte tient aux conditions de vie à endurer et à l'attente. Si la vie sur la Jungle est épuisante et dangereuse (Unicef, 2016), la vie en foyer n'est pas toujours vue comme attrayante. Le manque d'intimité, la promiscuité, l'ennui dû aux manques d'activités, les consignes à respecter, la qualité de la nourriture sont des motifs de griefs (Uzureau, 2022). Et ces conditions de vie sont d'autant plus dures à endurer qu'il faut y ajouter l'attente des différentes procédures.

*« J'ai demandé aux jeunes qui vivaient là-bas. Je leur ai dit 'si je veux demander à être reconnu mineur, ça marche comment ?' Ils m'ont dit 'tu viens, tu restes un, deux, trois mois, tu demandes, tu fais un entretien, et ensuite ils te trouvent un logement' [...] Mais je ne voulais pas. À Saint-Omer, ils ne t'envoient même pas à l'école. Les gens restent là à s'ennuyer. C'est tout. Je n'ai pas aimé »*  
(Ayman)

Une attente parfois vide de sens et sur laquelle les jeunes n'ont aucune prise (Vitus, 2010). Or, ils estiment ne pas avoir de temps à perdre. Leur migration s'est doublée d'une immobilité existentielle (Hage, 2009; Wyss, 2022) qu'il leur faut combler au plus vite en débutant une nouvelle vie, en obtenant des papiers, en retournant à l'école, en apprenant un métier. Face aux incertitudes, certains choisissent de retourner sur les « Jungles » dans l'espoir de passer au Royaume-Uni où ils espèrent que les procédures seront plus faciles.

*A contrario*, l'attente sur les campements est d'une nature différente et, selon les jeunes interrogés, apporte la sensation d'avoir un peu de prise sur son parcours. Les succès de ceux qui passent entretiennent l'espoir d'un passage prochain. En revanche, l'épuisement et les échecs répétés amènent certains jeunes à considérer d'autres perspectives. Vivre sur les « Jungles » ou demander à se stabiliser constituent deux épreuves d'endurance aux modalités différentes que peuvent expérimenter les jeunes présents dans le Calais. Face à des difficultés dans une des deux épreuves, les jeunes peuvent essayer l'autre solution ou s'appuyer alternativement sur les deux.

## Conclusion

L'accès à l'information des MNA en situation de migration dépend des liens et des réseaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer tout au long de leur migration en Europe. Ces liens peuvent dessiner une migration en autonomie sans contact avec les autorités ou s'appuyer à certains moments sur certaines ressources offertes par les institutions. Confrontés à des pouvoirs publics qui tentent de contrôler et de restreindre, parfois violemment, leur mobilité, les mineurs entretiennent un rapport ambivalent à l'État, à la fois vu comme une menace et un espoir (Le Courant, 2022). Expériences vécues, rumeurs entendues et situations constatées sur le terrain alimentent alors la peur ou l'espoir et dessinent les horizons possibles. Toutefois, même en accordant du crédit aux « bonnes informations » que les autorités souhaitent leur délivrer, les mineurs n'adoptent pas toujours le comportement que ces dernières attendent. Les prises en charge qu'ils expérimentent leur apprennent en effet que celles-ci n'ont rien d'inconditionnelles et exigent d'eux des formes de contreparties, d'endurance et de transparence, sans garantie de succès. Face à ces incertitudes entretenues par des autorités perçues comme illisibles et arbitraires, certains MNA choisissent alors de reprendre la route de l'errance.

## Bibliographie

AGIER M., BOUAGGA Y., GALISSON M., HANAPPE C., PETTE M. et WANNESON P. (2018), *La jungle de Calais*, Ed. Presses Universitaires de France, Paris, 218 p.

ALLSOPP J. (2017), *Unaccompanied minors and secondary migration between Italy and the UK*, Research Brief 8, *Becoming adult project*, 4 p.

AUGER-VOYER V., MONTERO-SIEBURTH M. et PEREZ L.C. (2014), *Chasing the European Dream: Unaccompanied African Youths' Educational Experience in a Canary Islands' Reception Centre and Beyond*, in *Education Policy Analysis Archives*, vol. 22 (n° 76), p. 1-23.

BAILLEUL C. et SENOVILLA HERNÁNDEZ D. (2016), *Dans l'intérêt supérieur de qui? enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les mesures prises à l'égard des mineurs isolés étrangers en France*, MIGRINTER, Poitiers, 145 p.

CHAMAYOU G. (2015), *Les chasses à l'homme*, Ed. La Fabrique, Paris, 161 p.

CLAVÉ-MERCIER A. et RIGONI I. (2017), *Enquêter sur les migrations : une approche qualitative*, in *Migrations Société* vol. 1 (n° 167), p. 13-28.

DÉFENSEUR DES DROITS (2018), *Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais*, Défenseur des droits, 76 p.

DEKKER R., ENGBERSEN G., KLAVER J. et VONK H. (2018), *Smart Refugees: How Syrian Asylum Migrants Use Social Media Information in Migration Decision-Making*, in *Social Media + Society*, vol. 1 (n° 4), p. 1-11.

DERLUYN, I. et BROEKAERT, E. (2005), On the way to a better future: Belgium as transit country for trafficking and smuggling of unaccompanied minors, in *International Migration*, 2005, vol. 43, (n° 4), p. 31-56.

EULE T.G., BORRELLI L.M., LINDBERG A. et WYSS A. (2018), Migrants before the law : contested migration control in Europe, Ed. Palgrave Macmillan, Cham, 264 p.

FRANCE TERRE D'ASILE (2014), Les migrants et le calais. Quelle sortie de crise?, France Terre d'asile, 15 p.

FRANCE TERRE D'ASILE (2021), Rapport de terrain, fiche 24, FTDA, [https://www.france-terre-asile.org/images/Rapport\\_terrain\\_2021/FTA-terrain-fiches\\_24.pdf](https://www.france-terre-asile.org/images/Rapport_terrain_2021/FTA-terrain-fiches_24.pdf)

GRZYMALA-KAZLOWSKA A. (2016), Social Anchoring: Immigrant Identity, Security and Integration Reconnected?, in *Sociology*, vol. 50 (n° 6) p. 1123- 1139.

GUENEBEAUD C. et LENDARO A. (2020), Mettre le feu aux poudres ou passer inaperçu? Stratégies de résistance à Lampedusa et à Calais, in *Cultures Conflits*, vol. 117 (n° 1) p. 79-96.

GUERIN A. (2019), Arrêt Khan contre France de la CEDH : l'arbre qui cache la Jungle, in *Journal d'actualité des droits européens* vol. 17, p. 1-4.

HAGE G. (2009), *Waiting*, Ed. Melbourne Uni Press, Melbourne, 246 p.

HAMERŠAK M. et PLEŠE I. (2021), Passing by In/Visibly: The Lone Child in the Croatian Section of the Balkan Refugee Corridor, in *Journal of Borderlands Studies*, Routledge, vol. 36, p. 219-237.

LE COURANT S. (2022), *Vivre sous la menace: les sans-papiers et l'État*, Ed. du seuil, Paris, 359 p.

LENDARO A. et ROLAND B. (2022), Protection or Dissuasion? Experiences of Unaccompanied Children with the Border Regime in France, in *Monitor ISH: Journal for the Humanities and the Social Sciences*, vol. 24 (n° 1) p. 119-147.

PALMAS L.Q. (2021), « Now is the real Jungle! » Institutional hunting and migrants' survival after the eviction of the Calais camp, in *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 39 (n°3) p. 496-513.

PAPADOPOULOS D. et TSIANOS V.S. (2013), After citizenship: autonomy of migration, organisational ontology and mobile commons, in *Citizenship Studies*, Vol. 17 (n°2), p. 178-196.

PETTE M. (2016), Venir en aide aux migrants dans le Calais, in *Savoir/Agir*, vol. 36 (n° 2) p. 47-52.

REFUGEE RIGHTS EUROPE (2021a), Cinq ans plus tard, une analyse de la situation à la frontière franco-britannique depuis la démolition de la "Grande Jungle" de Calais, 55 p.

REFUGEE RIGHTS EUROPE (2021b), The failure of French authorities to respect, protect and guarantee the rights of at-risk unaccompanied children (UAC) at France's internal land borders (French-Italian, French-Spanish and French-British), 31 p.

ROLAND B. (2021), France, in Reflexive methodology report 8.3. Migrant children and communities in a transforming Europe, p. 10-37.

SCHAPENDONK J., VAN LIEMPT I., SCHWARZ I. et STEEL G. (2020), Re-routing migration geographies: Migrants, trajectories and mobility regimes, in *Geoforum*, vol. 116 (n° 11) p. 211-216.

SCHEEL S. (2017,) Real fake? Appropriating mobility via Schengen visa in the context of biometric border controls, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.44 (n° 16), p. 2747-2763.

SCHMOLL C. (2020), Les damnées de la mer: femmes et frontières en Méditerranée, Ed. La Découverte, Paris, 247 p.

TAZZIOLI M. (2018), Containment through mobility: migrants' spatial disobediences and the reshaping of control through the hotspot system, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 44 (n° 16), p. 2764-2779.

THOMPSON A., TORRES R.M., SWANSON K., BLUE S.A. et HERNÁNDEZ Ó.M.H. (2019), Re-conceptualising agency in migrant children from Central America and Mexico, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45 (n° 2), p. 235-252.

TRIMIKLINIOTIS N., PARSANOGLU D., & TSIANOS V. (2015), Mobile Commons, Migrant Digitalities and the Right to the City, Ed. Palgrave Macmillan UK, London, 144 p.

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (2018), C'est bien qu'on nous écoute - intérêt supérieur, accès à une protection et à une solution durable, expériences et points de vue d'enfants non accompagnés étrangers en France, UNHCR, 84 p.

UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND (2016), Ni sains, Ni saufs, enquête sur les mineurs isolés dans le nord de la France, UNICEF, 116 p.

UZUREAU O. (2022), Hidden trajectories: unravelling unaccompanied minors' experiences of mobility and bordering in Europe, Doctoral Dissertation, Ghent University, 329 p.

UZUREAU O., LIETAERT I., SENOVILLA D. et DERLUYN I. (2022), Unaccompanied adolescent minors' experiences of exception and abandonment in the Ventimiglia border space, in *Politics and Governance*, vol. 10 (n° 2), p. 267-278.

VITUS K. (2010), Waiting Time: The de-subjectification of children in Danish asylum centres, in *Childhood*, vol. 17 (n° 1), p. 26-42.

WELANDER M. (2021), Refugees, displacement, and the European politics of exhaustion, in *International migration*, vol. 59 (n° 3), p. 29-46.

WYSS A. (2022), Navigating the European Migration Regime: Male Migrants, Interrupted Journeys and Precarious Lives, Ed. Bristol University Press, Bristol, 200 p.